Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20261019-CCAS_10_002-DE

CCAS
TREBEURDEN

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

COMMUNE DE
TREBEURDEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 13 octobre 2026

LE TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-HUIT HEURES, LES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SE SONT REUNIS A LA MAIRIE SOUS LA VICE PRESIDENCE DE MONSIEUR HERTZOG FREDERIC

PRESENTS : HERTZOG FREDERIC, ARZUR MARTINE, BROUARD BRIGITTE, GAREL ANNE-MARIE, LOZACHMEUR MARYVONNE, MONFORT ANNAIG, LE PENVEN MORGANE, BERTHELOT FRANCOISE
EXCUSEES : BOIRON BENEDICTE, BEUZIT AGNES, VELLA VIVIANE

FIXATION DU CADRE DES AIDES SOCIALES D'URGENCE

Pour répondre efficacement aux situations de détresse sociale immédiate constatées lors des permanences du CCAS, il convient de définir un cadre d'intervention d'urgence dérogatoire.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDENT d'accorder une aide au règlement de factures d'un montant maximum de 200 € à un administré pour faire face à une urgence sociale caractérisée dans l'attente d'une prochaine commission d'attribution. L'octroi de cette aide doit avoir fait l'objet d'une vérification ou d'un échange préalable avec les assistantes sociales. Ces aides seront réglées directement aux créditeurs

DISENT que ces aides seront prélevées à l'article 65134 du budget CCAS en cours.

POUR COPIE CONFORME,
LA PRESIDENTE DU CCAS,
BENEDICTE BOIRON

